F+ BWS PHASE 3

Une alliance anti-nucléaire qui soulève un état de stupéfaction du côté français.

Ce lundi 9 novembre, l'Autriche et le Luxembourg publient conjointement un communiqué s'opposant fermement au verdissement du nucléaire dans la gouvernance européenne. La France déplore une « mauvaise surprise ».

Loop Julie

10.11.2026, 21:46 *Temps de lecture: 7 min.*

Le lundi 9 novembre, un communiqué conjoint du Grand Duché du Luxembourg et de la République d'Autriche tombe durant la Conférence de presse organisée par la Commission à 12 h. Pur hasard ou stratégie diplomatique ? Ce communiqué ne manque pas de soulever des réactions au sein de la salle et des alliances du Conseil.

Un communiqué anti-nucléaire fort d'opposition.

Alors que la Commission a publié sa proposition de règlement EDAR, la République d'Autriche et le Grand Duché du Luxembourg rompent le compromis en s'exprimant explicitement contre *l'article 5 point a) 3)* qui prévoit que ***« les États membres qui recourent à l'énergie nucléaire à faible intensité de carbone sont en mesure de comptabiliser dans leurs plans intégrés en matière d'énergie et de climat (…) au maximum 12 % de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique national comme contribution équivalente aux objectifs en matière d'énergies renouvelables. ».*** Tandis que les pays de l'Alliance pour le nucléaire et ceux des Amis des énergies renouvelables se sont rencontrés ce soir dans un esprit de compromis, le communiqué conjoint s'oppose formellement au recours et au financement du nucléaire comme outil vers la transition énergétique. Aucun verdissement du nucléaire ne sera accordé, il semble qu'ils tracent leur ligne rouge conjointe.



« Nous déplorons cette prise de position » déclare la France.

La France, pays fondateur de l'Union Européenne réagit à cette posture drastique en déplorant cette prise de position. Nous conservons et conserverons « **une posture de compromis** » dans l'avancée des négociations affirme-t-elle. Elle dénonce « **une incompréhension des positions de l'alliance qui présentent des craintes inconsidérées** ». Dans notre interview, elle dénonce l'utilisation de leur deuxième constat majeur dans le communiqué, à savoir l'appel au respect du fameux a*rticle 194 du TFUE*. La France affirme n'avoir jamais remis en cause la légitimité de cet article, à chaque États la liberté du choix de leur mix énergétique et soutient l'importance de son respect.

Quelle est la place du nucléaire en France ?

La France se distingue pour le lien spécial qu'elle entretient avec le nucléaire. Choix structurel dès l'après-guerre puis atout stratégique et stabilité de l'approvisionnement, l'utilisation du nucléaire est un débat daté en France. En effet, c'est par souci d'indépendance énergétique que la France contient 43 % de nucléaire dans son mix énergétique contre 17 % d'énergies renouvelables. La France considère le nucléaire comme un atout dans la sortie de l'utilisation d'énergies fossiles pour « **tenir compte des spécificités nationales comme la Pologne et la sortie du charbon ».** Le nucléaire est perçu comme un allié et doit servir « **les efforts communs (…) sur notre objectif de neutralité carbone ».** *(Tweet de la France en réponse au dépôt du communiqué du 09.11).*

L'article 5 point a) 3) reste une ligne rouge du côté français.

Si le nucléaire reste un outil, la ligne rouge française est claire: le seuil des 12% de nucléaire dans le mix énergétique jusqu'en 2030 n'est pas suffisant. Bien que le pays reconnaisse la différence entre le nucléaire et l'utilisation des énergies renouvelables, il s'oppose formellement à l'existence contrôlée et effective d'un plafond sur le nucléaire dans le mix énergétique.
Le compromis restera-t-il l'outil des négociations ou l'opposition s'imposera-t-elle comme issue ?

Abonnez-vous pour suivre le fil des négociations et n'hésitez pas à nous contacter sur notre profil média https://bws-game.eu/perso/acteur-non-legislatif/medias/frankfurter-allgemeine-zeitung/ pour toutes informations.